



LICENCE

BEURRE D'ARDENNE

sous Appellation d'Origine Protégée (AOP)

- ✓ Décernée à : -
- ✓ Représentant la société : **BULLINGER BUTTEREI**
Im Kips 1
B – 4760 BULLINGEN
- ✓ Agissant sous le statut de : **BEURRERIE**

Cette Licence constitue la preuve que l'entreprise est agréée pour la production de « **BEURRE D'ARDENNE** » sous Appellation d'Origine Protégée, enregistré le 12 juin 1996 en vertu du Règlement (CEE) n°2081/92 relatif à la protection des Indications Géographiques et des Appellations d'Origine des produits agricoles et des denrées alimentaires au titre de la procédure prévue à l'article 17, reconnaissant et fixant les conditions que doit réunir ce produit pour être fabriqué, offert en vente ou vendu sous cette appellation.

Les produits vendus sous la dénomination « **BEURRE D'ARDENNE** » par l'entreprise doivent porter le signe de reconnaissance officiel de l'Appellation d'Origine Protégée.

N° de licence : **AK 57101**

Fait à Marche-en-Famenne, le 1^{er} janvier 2011

Date d'entrée en vigueur : **1^{er} janvier 2011**

Cette reconnaissance est valable jusqu'au 31 décembre 2011

Pour PROMAG,


 Noël MAES
 Directeur



ORGANISME D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION
 rue André Féher, 1 B-6900 MARCHÉ-EN-FAMENNE
 Tél.: +32 (0)84 46 03 46 Fax.: +32 (0)84 46 03 47
info@promag.be www.promag.be



099-INSP
 099-PROD